

E 2001 (B) 8/8

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Rome, 23 juillet 1920

M'inspirant des instructions<sup>1</sup> que vous me donnez, je me suis rendu en premier lieu à la Consultà où j'ai eu une assez longue conversation avec M. le Comm. Pagliano.

J'ai commencé par lui parler de la Conférence du Rhin au sujet de laquelle il n'a rien su me dire de nouveau, après quoi j'ai fait allusion à la nouvelle publiée ces jours-ci dans les journaux de la convocation de l'Assemblée de la Société des Nations à Genève pour le mois d'octobre prochain (ou novembre).

Cette information qui m'avait été donnée à moi-même par M. Tittoni lui avait échappé et il en a même paru assez surpris. Il a prétendu que la note du Conseil

---

1. *Ces instructions communiquées dans la lettre du 12 juillet, disaient: [...] Ce qui est maintenant de la plus grande importance, c'est d'agir en sorte que le Gouvernement américain, qui a fait preuve des meilleurs sentiments à notre égard, soit froissé le moins possible par les déclarations que nous sommes obligés de faire au Secrétariat général de la Société des Nations. Dans ce but, nous avons prié notre Ministre à Londres de persuader Sir Eric Drummond de ne pas mettre nos déclarations en opposition trop apparente avec celles du Président. Pour la même raison, nous vous serions reconnaissants de vous mettre à nouveau en rapport avec l'Ambassadeur des Etats-Unis à Rome, auprès duquel vous avez déjà fait plusieurs démarches personnelles, pour lui expliquer en toute clarté notre situation et notre point de vue.*

Une démarche de ce genre auprès de M. Underwood Johnson nous paraît d'autant plus nécessaire, que les entrevues que vous avez eues avec lui avant que le Conseil fédéral ait arrêté les termes de sa note du 28 mai, ont peut-être indirectement donné lieu aux déclarations du Président Wilson sur l'action du Gouvernement suisse. M. Underwood Johnson consentira sans doute à vous dire si les termes dans lesquels il a rapporté le résultat de vos conversations avec lui expliquent ces déclarations. En tout cas, nous vous prions d'exposer à l'Ambassadeur américain qu'après la manifestation du Conseil fédéral du 28 mai, dans laquelle le Gouvernement suisse renonça expressément à réclamer la convocation de la première assemblée à Genève, il ne nous a pas paru nécessaire de revenir sur les démarches individuelles qui avaient été faites *avant* cette décision du Conseil fédéral. Il nous semblait en effet que la déclaration précise, faite le 28 mai, devait sans autres modifier la portée des démarches qui auraient pu être faites antérieurement dans un sens différent.

Dans le moment actuel, des explications bienveillantes de la part de l'Ambassadeur américain à Rome à son Gouvernement ne pourraient avoir que des effets favorables pour nous. Aussi ne doutons-nous pas que M. Underwood Johnson, qui s'est très courtoisement mis plusieurs fois déjà à votre disposition, voudra encore une fois renseigner son Gouvernement sur la situation exacte de la Suisse. [...] (E 2001 (B) 8/8).

fédéral suivant laquelle celui-ci ne s'opposait pas à la convocation de l'Assemblée à Bruxelles, à condition que le siège fût maintenu à Genève, aurait eu pour résultat d'affaiblir la situation de la Suisse et de fortifier les partisans de Bruxelles. «Nous avons défendu Genève, m'a-t-il dit, plus que vous ne l'avez fait vous-mêmes et le Comte Sforza est aussi d'avis que si le siège de la S.D.N. est maintenu dans une ville de Suisse, c'est grâce à l'action de l'Italie.» Je lui ai répliqué immédiatement en lui rappelant que le représentant de l'Italie au sein du Conseil n'avait pas protesté contre la désignation de Bruxelles pour la prochaine Assemblée ce qui avait pu faire croire à M. Wilson que toutes les nations représentées au Conseil étaient unanimes sur ce point. (Je ne lui ai pas dit, naturellement, ce que je savais de la démarche de l'Ambassadeur d'Italie aux Etats-Unis.) Il m'a répondu qu'il fallait distinguer entre le représentant de l'Italie au sein du Conseil et le Gouvernement italien, que celui-ci avait insisté à Washington pour le respect de l'article du Pacte qui désigne Genève comme siège de la Société des Nations. Quant au vote du Conseil de la S.d.N. à Rome, on lui avait donné au sein du Secrétariat une forme qui n'était pas tout à fait celle que M. Tittoni avait approuvée.

Je me réfère à ce propos à ce que je vous écrivais à l'époque.

A mon tour je lui ai fait observer qu'il était difficile au Président Wilson de faire cette distinction subtile. Je saisis l'occasion de lui exposer notre point de vue et les raisons pour lesquelles nous n'avions pas voulu heurter de front une décision du Conseil de la Ligue et surtout froisser la Belgique par une attitude trop intransigeante en ce qui concernait la réunion de la prochaine Assemblée. L'essentiel pour nous était d'obtenir que la promesse qui nous avait été faite, touchant le siège définitif de la S.d.N., fût respectée. Du reste, maintenant la question me paraît tranchée puisque la prochaine Assemblée est convoquée à Genève. [...]